

**BD – LUDOTHEQUE
DE LA GARE**

avenue de la pépinière, 53
1640 Rhode-Saint-Genèse

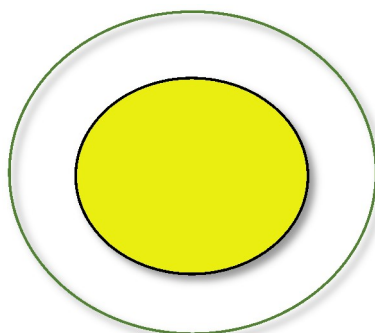


**REGLEMENT
D'ORDRE
INTERIEUR**

**REGLEMENT
D'ORDRE
INTERIEUR**

CONTACT

+32 496 82 39 96
+32 485 14 65 96



Règlement d'ordre intérieur

Le règlement est porté à la connaissance des membres lors de leur inscription et entraîne leur engagement à le respecter.

1. La Bd-ludothèque est ouverte le samedi de 10h00' à 12h30'.
Les fermetures exceptionnelles seront portées à la connaissance par affichage et par publications sur le site web et sur Facebook.
2. La Bd-ludothèque a pour objectifs :
 - Offrir un lieu de rencontres intergénérationnelles, un lieu propice à la socialisation et à l'intégration.
 - Introduire ou réintroduire la notion de plaisir du jeu et le plaisir de lecture.
 - Offrir la possibilité de se procurer des jeux/des bandes dessinées à moindre prix, par un système de location afin de rétablir l'égalité des chances face au «droit du jeu» et ou «au droit de lecture».
 - Pouvoir mener des animations ayant trait à la santé à l'aide des jeux adaptés.
3. Le droit d'inscription annuelle est de 12,50 € pour les particuliers et les familles, 15 € pour les institutions, les écoles et les associations. Une garantie de 12,50€ est exigée au moment de l'inscription, celle-ci sera restituée à la clôture de l'adhésion.
4. La Bd-ludothèque est accessible à tout public. Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
5. Prix de la location :
 - 0,50€ pour une bande dessinée
 - 1€ pour un jeu ordinaire
 - 3€ pour un jeu en bois ou un grand jeu
 - 5€ pour une malle d'anniversaire

La location est par quinzaine

SAUF pour la malle et les grands jeux d'anniversaire qui est par semaine !

6. Tout jeu mis en location a été vérifié au niveau du contenu et de son bon fonctionnement. Au retour, la vérification est à nouveau faite en présence de l'emprunteur.
7. Un maximum de 5 jeux peut être emprunté néanmoins pour des occasions spéciales, une dérogation peut être obtenue auprès du responsable.
8. L'affilié est tenu de respecter les lieux (rangement des jeux, propreté,...).
9. La Bd-ludothèque ne peut être tenue en aucun cas responsable de tout accident survenu lors de l'utilisation des jeux qu'elle met en location
10. En cas de non-respect de la date retour fixée du (ou des) jeu (x) et/ou du (des) livre (s), l'emprunteur sera tenu de payer une amende de retard équivalente à la location.
11. En cas de perte du règlement du jeu, une contribution de 1€ vous sera demandée.
12. En cas de perte ou de détérioration du jeu ou pièces du jeu ou d'un livre, l'emprunteur sera tenu de rembourser sa valeur dans son intégralité à la Bd-ludothèque ou de le racheter à ses frais.
13. L'emprunteur est tenu de ramener le jeu/le livre propre et dans un bon état.
14. **La Bd-ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident.**